

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 10.065

L'An deux Mille Dix, le 25 février à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 19 février 2010

DATE D'AFFICHAGE

Le 19 février 2010

ETAIENT PRESENTS : M. QUENTIN, M. LE GUEUT, Mme PELTIER, M. GIRAUD, Mme LECOMTE, M. DENIS, Mme CROUÉ, M. BESSON, Mme CHABANEAU, M. LABIA, adjoints,

Mme BARRAUD DUCHÉRON, M. CAU, M. CHABASSE, Mme CIRAUD-LANOUE, M. COASSIN, M. COEURET, Mme DOUMECQ, Mme DUMAS, Mme FAUQUET-MOLL, M. FILOCHE, M. GONZALEZ, Mme GRAMMATICO, M. GUIARD, Mme LEFEBVRE, M. MERLE, Mme PELLET, M. POTENNEC, M. RICH, M. STOFFAËS, Mme WILLMANN, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES :

Mme MONNEREAU représentée par M. MERLE

ETAIENT ABSENTS-EXCUSES : Mme BOURDEAU - M. PRUDENCIO

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 30

Nombre de votants : 31

Madame DOUMECQ a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : AMENAGEMENT DE LA RUE DES LOUTRES DANS LE CADRE DE L'AMELIORATION DE LA VOIRIE COMMUNALE - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL DE LA CHARENTE-MARITIME

RAPPORTEUR : Mme PELTIER

VOTE : UNANIMITE

La Ville de ROYAN envisage la réalisation d'un aménagement de voirie rue des Loutres à proximité du Collège Henry DUNANT.

Cette opération a pour objet de sécuriser le déplacement des élèves aux abords du collège. Les travaux comprennent la modification de bordures, l'élargissement d'un trottoir et des passages piétonniers pour accéder aux parkings. Le coût de l'opération est estimé à 30.000 €TTC.

Il est proposé à l'Assemblée Délibérante d'autoriser Monsieur le Député-Maire à solliciter le Conseil Général de la Charente-Maritime pour une aide au financement de ces travaux d'aménagement de la rue des Loutres, dans le cadre du programme subventionné d'amélioration de la voirie communale.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- VU la nécessité d'engager des travaux d'amélioration de la voirie communale aux abords du collège Henry DUNANT,
- APRES en avoir délibéré,

DECIDE

- de confirmer auprès du Conseil Général de la Charente-Maritime une demande de subvention pour la réalisation des travaux d'aménagement de la rue des Loutres, aux abords du collège Henry DUNANT, dans le cadre du programme subventionné d'amélioration de la voirie communale.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 1^{er} mars 2010

Pour le Député-Maire,
L'adjoint délégué,
Bernard GIRAUD